

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 A 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Société Publique Locale Saumur Agglobus – Année 2021 – Rapport annuel du mandataire de la Ville
- 2 Société Publique Locale Saumur Agglopropreté – Année 2021 – Rapport annuel des représentants de la Ville
- 3 Société Publique Locale Saumur Val de Loire Tourisme – Exercice 2021 – Rapport annuel
- 4 Société Publique Locale ALTER Public – Exercice 2021 – Rapport annuel
- 5 Route Européenne d'Artagnan - Modification du tracé inscrit au PDIPR
- 6 Convention de coopération de la Police Municipale de Saumur et des forces de sécurité de l'état (Police Nationale) - Renouvellement
- 7 Personnel municipal – Modification du Tableau des Emplois et des Effectifs
- 8 Contrats d'apprentissage – Année scolaire 2022-2023
- 9 Exercice 2022 – Attributions de subventions aux associations
- 10 Société ALTER PUBLIC SA – ZAC Vaulanglais-Noirettes – Financement de la première tranche de travaux et des études et acquisitions foncières - Garantie d'Emprunt
- 11 Admissions en non-valeur de créances éteintes
- 12 Fonds de concours CASLD - Dampierre sur Loire - Aire des Quétiers - Mise en place d'agrès de fitness

- 13 Budget 2022 - Décisions Modificatives
- 14 Château-Musée - Restauration des collections – Programme 2022 – Demande de subvention
- 15 Rue des Romans à Bagneux – Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts GAUTIER
- 16 Avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert des Levées - Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à Monsieur Frédéric MOLIERE
- 17 Avenue de la Croix de Guerre à Saint-Lambert des Levées - Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à Madame Monique PETIT
- 18 Voirie - Dénominations de voies
- 19 Création d'une chambre funéraire située 142 bis avenue des Fusillés à Saint-Lambert des Levées - Avis du Conseil Municipal

HUIS CLOS

- 20 Protection fonctionnelle – Indemnisation d'agents municipaux victimes d'outrages et de violences verbales

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le mercredi 21 septembre 2022

Le Maire de la ville de Saumur



Jackie Goulet

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).